

Feuille de route sur l'avenir des festivals

Face à l'enjeu de préserver une offre festivalière riche et diversifiée sur les territoires, Rachida Dati, ministre de la Culture, a souhaité que se tienne un groupe de travail pour analyser les défis rencontrés aujourd'hui par les festivals et identifier les leviers susceptibles d'assurer leur soutenabilité à court et à moyen termes. Ce groupe de travail, piloté par la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture, a réuni les principales organisations de professionnels concernées de janvier à juin 2025 (Ekhoscènes, France Festivals, Syndicat des Musiques Actuelles, Réseau LUX, Association des CNAREP). Cette feuille de route synthétise les pistes de travail prioritaires qui ont été identifiées à l'occasion de ces échanges. Certaines mesures relèvent de l'initiative des pouvoirs publics, d'autres relèvent des professionnels et de leurs organisations professionnelles représentatives, tandis que certaines sont à porter conjointement.

MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES CONTRAINTES DES FESTIVALS DANS L'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION

- **Ajuster la réglementation sonore**
 - Les possibilités d'adaptation de la norme actuelle sur la réglementation sonore font actuellement l'objet d'un groupe de travail technique mis en place par le ministère de la Culture avec les ministères chargés de la Santé, de la Transition écologique, de l'Intérieur et les professionnels. Ses travaux devront aboutir d'ici fin octobre.
 - Dans l'immédiat, les professionnels sont invités à faire remonter à la DGCA tous les cas individuels de menaces sur l'organisation des festivals.
- **Travailler à l'adaptation de la réglementation sur les ensembles démontables** : Le ministère de la Culture et Ekhoscènes ont rejoint le groupe de travail mis en place avec le ministère de l'Intérieur afin de travailler sur une réglementation plus adaptée aux particularités du spectacle vivant. Un sous-groupe de travail sera mis en place pour travailler spécifiquement sur la réglementation pour les ERP de type « L. La publication d'un nouvel arrêté est prévue à l'automne.
- **Examiner la possibilité d'un droit voisin pour les producteurs de spectacle vivant** : Une mission débutera cet automne pour dresser un état des lieux préalable à une concertation sur le partage de la valeur issue des captations audiovisuelles des spectacles vivants musicaux qui permettrait entre autres d'identifier les voies d'amélioration de la part de ressources revenant aux producteurs de festivals.

AJUSTER LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS AU BENEFICE DES FESTIVALS

- Réaffirmer, dans le cadre d'un prochain **Conseil National des Territoires pour la Culture** associant les organisations professionnelles les objectifs partagés de soutien aux festivals par le ministère de la Culture et les collectivités territoriales. Il s'agit de rappeler la place singulière des festivals dans l'écosystème de la production et de la diffusion et leur rôle déterminant pour les publics, mais aussi pour la vie des territoires.
- **Ouvrir un espace de dialogue entre les collectivités, l'Etat, le CNM et les organisations représentatives autour des enjeux de cohabitation sur les territoires entre les festivals et les salles de grande capacité** : un travail spécifique sera conduit sur les cahiers des charges des délégations de service public pour les salles de grande capacité, les stades et les Zénith.
- **Ajuster les dispositifs de soutien du CNM et du ministère pour soutenir prioritairement les festivals dont les projets témoignent d'un soutien à la diversité artistique.** Pour cela :
 - analyser les mécanismes d'inflation des coûts artistiques ;
 - renforcer, lors de l'instruction des demandes d'aide, les indicateurs permettant d'évaluer à la fois la place accordée aux artistes émergents, ou peu médiatisés dans les programmations, et le degré de concentration des budgets artistiques sur un nombre restreint d'artistes à forte notoriété ;
 - renforcer, lors de l'instruction des demandes d'aide, les indicateurs permettant d'évaluer la place accordée aux artistes féminines ;
 - étudier la mise en place d'aides remboursables destinées à soutenir les festivals confrontés à des difficultés ponctuelles de trésorerie.
- **Accompagner sur le long terme des festivals engagés dans une transformation profonde de leur projet** : une aide spécifique sera ainsi proposée dans le cadre des aides aux festivals en DRAC, selon l'articulation existante avec le Centre national de la Musique. De manière générale, il s'agira d'adapter les subventions publiques pour soutenir les festivals engagés dans des stratégies visant leur soutenabilité économique, et répondant à des enjeux d'intérêt général (ex : recherche de diminution de l'empreinte environnementale, programmation plus fortement tournée vers l'émergence et les artistes moins médiatisés, changement de fréquence, de dates ou de lieu, etc.).
- **Accompagner les initiatives de mise en réseau, de coopération et de mutualisation entre festivals d'une part et entre festivals et lieux permanents d'autre part** dans la logique du plan « Mieux produire, mieux diffuser ». Ces mises en réseau et mutualisations peuvent constituer des opportunités d'économies et de réduction de l'empreinte environnementale des festivals.
- **Elaborer un guide pratique du bénévolat à l'attention des organisateurs de festivals** : ce guide devra être un outil pragmatique au service des organisateurs de festival, afin

de sécuriser leur action, en précisant la conduite à tenir en termes de formation, de prévention santé et sécurité (y compris en ce qui concerne les VHSS) et d'éventuelles contreparties.

- **Mettre en place des conventions « Pass Culture » avec des festivals sur tous les territoires pour amplifier la fréquentation des jeunes** : ces conventions porteront sur l'implication des jeunes dans la vie des festivals et sur une communication renforcée, via par exemple une mise en avant spécifique sur l'application pass culture.
- **Soutenir les festivals dans l'exercice et la défense de leurs libertés de création et de programmation**, notamment en cas d'atteintes : Une coordination renforcée sera mise en place entre services déconcentrés (DRAC et préfectures notamment) et avec les festivals, pour mieux anticiper les risques, d'une part, et systématiser la remontée des signalements auprès de la haute fonctionnaire chargée de la liberté de création et les référents au sein de chaque DRAC d'autre part.

METTRE LA COOPERATION AU CŒUR DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET FAIRE ŒUVRE DE PEDAGOGIE AUPRES DES PARTENAIRES ET DES FESTIVALIERS

- **Recenser et développer les dispositifs de mutualisation existants à l'échelle territoriale (parcs de matériel, ressourceries, outils de communication, ressources humaines, etc.)** : les réseaux et collectifs régionaux, les collectivités territoriales, les DRAC, ainsi que le programme d'aide à la transition écologique du CNM représentent autant d'acteurs et de ressources à mobiliser pour accompagner cette dynamique.
- **Favoriser la coopération entre programmeurs pour optimiser les tournées**, mutualiser les projets et réduire l'empreinte carbone en s'appuyant sur l'outil COOPROG dans le spectacle vivant.
- **Travailler à la mise en place de mécanismes de financement solidaires à l'échelle locale** : un travail sera notamment engagé pour la structuration de fonds de dotation mutualisés ou de fonds territoriaux de soutien solidaire.
- **Améliorer le recours des festivals aux fonds européens** : il s'agira de renforcer la communication autour des programmes de financements ouverts aux festivals, mieux structurer l'accompagnement des festivals et s'appuyer sur les réseaux professionnels pour porter des projets mutualisés. Un travail sera mené avec Relais Culture Europe sur un projet de **formations pour les directeurs de festivals** afin de les aider à obtenir des financements européens.

REFORCER L'OBSERVATION DES FESTIVALS

- Documenter l'évolution des modèles économiques des festivals, en s'appuyant sur les données collectées par le CNM pour le secteur musical, par les fédérations de festivals et le DEPS pour les autres disciplines.

- **Mettre en place une méthodologie commune d'étude des publics des festivals** afin de mieux connaître l'évolution de leurs comportements et de leurs attentes en s'appuyant sur l'expertise du DEPS et les études déjà existantes (étude sur les publics SoFEST ! menée par France Festivals en 2019, baromètre des usages de la musique conduit par le CNM, recensement des études de publics menées par certains festivals dans les différentes disciplines).
- **Mettre en place une méthodologie commune d'étude d'impact des festivals sur leurs territoires** (retombées économiques, attractivité, valorisation du territoire, utilité sociale, etc.), en s'appuyant sur l'expertise des chercheurs et chercheuses ayant mené des recherches sur ce sujet et sur les enquêtes déjà réalisées par les festivals et leurs réseaux et organisations professionnelles.

REDUIRE LA VULNERABILITE DES FESTIVALS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Évaluer les risques au niveau national :**
 - **Réaliser des études nationales pour mettre au jour l'ensemble des risques physiques et économiques pour le secteur des festivals**, en se basant sur des études de vulnérabilité d'un échantillon représentatif de festivals, sur le modèle des référentiels carbone du secteur de la création.
 - **Encourager et accompagner les festivals à intégrer les problématiques d'adaptation dans leurs activités sur la base d'un diagnostic préalable** (identification dans l'équipe d'une personne avec une compétence météo, intégration des mesures et conditions d'adaptation dans les contrats de cession, les conventions d'accueil et les fiches techniques ; adaptation des conditions et horaires de travail des équipes ; intégration dans le DUERP et les plans de continuité de l'activité, communication à l'égard des festivaliers sur les réflexes à adopter, etc.) ;
 - **Mobiliser le plan de soutien à la transition des lieux du CNM** qui finance des diagnostics et des plans d'investissement pour la transition des sites d'exploitation des festivals notamment dans leur dimension environnementale.
- **Former, accompagner et outiller les organisateurs de festivals sur les enjeux d'adaptation :**
 - **Créer une boîte à outils de résilience climatique pour les festivals** (modèles-types de plan d'adaptation, fiches pratiques sectorielles, retours d'expérience documentés)
 - **Assurer la promotion auprès des festivals d'outils de prévention des risques et d'adaptation au changement climatique** (site Climat Diag Communes, site Climat Diag Entreprises, site Géorisques, méthodologie OCARA, ACT Adaptation, prochainement la plateforme je-madapte sur le modèle de la plateforme je-decarbone, etc.) ;
 - **Réaliser un annuaire commun répertoriant les ingénieurs structure** pouvant intervenir en cas d'incident climatique par période et par territoire, à l'instar du référencement réalisé par le CNM sur les prestataires pouvant

- accompagner le design énergétique et les démarches de développement durable ;
 - **Mobiliser le catalogue de formation du CNM** (ex : formation sur les assurances) ;
 - **Solliciter l'AFDAS pour tenir compte des besoins des festivals dans les offres de formations et d'appui conseil RSO** ;
 - **Proposer l'intégration des risques liés au changement climatique dans l'outil ODALIE Santé** qui sert à la réalisation du DUERP.
- **Encourager les festivals à mettre en place des mesures d'aménagement technique des sites**, en privilégiant la mutualisation des équipements, en favorisant l'adaptation des sites (ombrage, fontaines à eau, protection des sols, etc.) et en renforçant le dialogue avec les collectivités territoriales en faveur de l'aménagement des lieux.

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCELEMENT SEXISTES ET SEXUELS (VHSS), PAR LA PREVENTION ET LA PRISE EN CHARGE EFFICIENTE DES SITUATIONS

Dans le cadre de la conditionnalité des aides publiques applicables au spectacle vivant et aux arts visuels, le ministère de la Culture et ses opérateurs veilleront, en lien avec les collectivités territoriales partenaires, à inciter les festivals à :

- **Former plus largement** les équipes techniques, les équipes en charge de l'accueil des artistes et de l'encadrement des équipes d'accueil, y compris quand il s'agit de bénévoles ;
- **Faire appel à des sociétés de sécurité ayant formé leurs agents** à la prise en charge des situations de VHSS ;
- **Prendre en compte les enjeux de prévention et de lutte contre les VHSS dans les dossiers de sécurité des festivals** ;
- **Renforcer leurs dispositifs spécifiques de prévention, de signalement et de traitement des VHSS**, notamment en identifiant un ou des référents VHSS et en diffusant largement les coordonnées de la Cellule d'écoute Audiens accessible aux professionnels, sans exclure la mise en place d'un protocole de signalement en interne, et en veillant à la mise en place de dispositifs de signalement destinés aux publics.